

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le premier du mois de Septembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Validation du compte rendu municipal du 07/07/2021	2
3. Réunion scolaire	2
4. Désignation membre du CCAS	4
5. Extension électricité rural EARL BEJOINT	5
6. Signature convention SPA.....	5
7. Information mise en place régie de recettes pour locations de salles	5
8. Délibération adhésion à la plateforme CERIG	6
9. Informations du Maire	6
10. Questions diverses	6

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	M. VAN DORT Didier
M. RUEZ Quentin	M. CHAVET Clément
Mme DESBOS Blandine	Mme JACQUET Aurélie
M. POTIN Fabien	M. OTTAVIOLI Hervé
Mme ANTON Dorothée	M. CONSTANTIN Laurent
M. PISTRE Thierry	

Étaient absents et excusés

- Mme DUPAYRAT Sophie (Procuration à Mme ANTON Dorothée)
- Mme ABRAM-PASSOT Evelyne (Procuration à M. MANCINI Cédric)
- Mme WICART Laurence (Procuration à Mme CALLY Audrey)
- M. GOURMAND Johann (Procuration à M. MINASSIAN Guy)

Étaient absents

- Mme VELON Charlotte

Le Maire informe de la démission de Mme CAILLAT Guylaine.

2. Validation du compte rendu municipal du 07/07/2021

M. MANCINI ouvre la séance en demandant si les modifications apportées au compte rendu du 07 Juillet 2021 conviennent à tout le monde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 07 Juillet 2021.

M. OTTAVIOLI rappelle que sur le compte-rendu du 17 mai, l'orthographe de son nom doit être corrigé.

Monsieur MANCINI informe que la correction sera apportée.

3. Réunion scolaire

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une réunion de pré-rentrée scolaire a eu lieu le 31 Août 2021 en présence de Thierry PISTRE, Aurélie JACQUET, Audrey CALLY et Quentin RUEZ.

Étaient également présents : Anne-Sophie LADOUCE, Sophie CONSTANTIN, Sophie DUVERGER, les deux ATSEM : Nathalie PALANCHON et Aline BAILLY, l'agent de la mairie Vilayhone KEUTAKHIN et les enseignantes : Mme VAILLANT et Mme ALBERT.

Une quinzaine de parents étaient présents, soit une fréquentation assez faible.

M. PISTRE prend la parole pour faire un résumé de cette réunion scolaire.

Les ajustements proposés concernant la cantine relèvent de la prise en compte de la loi EGALIM, par une augmentation des repas de 0,05€ à la charge des parents, et de 0,06€ centimes pour la mairie.

M. PISTRE informe la mise en place de tranches horaires pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi avec les tarifs ci-dessous :

- Le matin :
 - Tranche courte de 7h45 à 8h30 à 1,50€
 - Tranche longue de 7h à 8h30 à 3€
- L'après-midi :
 - Tranche courte de 16h30 à 17h30 comprenant le goûter : 2,50€
 - Tranche longue de 16h30 à 18h30 comprenant le goûter à 4€

Le mercredi reste en forfait matin et après-midi pour 5€ avec la possibilité d'un repas à 4,15€.

Un émargement sera réalisé par Anne-Sophie LADOUCE, nouvellement nommée référente de la garderie, pour une facturation au plus juste. Côté cantine, Sophie CONSTANTIN sera la référente. M. MANCINI précise que la désignation de cette fonction de référente a pour objectif de faire remonter les dysfonctionnements de la cantine et de la garderie à la mairie, afin d'assurer une organisation plus structurée.

Un autre point est soulevé sur la problématique des remontées d'informations vers Bourg Traiteur qui n'a apparemment pas eu les informations nécessaires sauf en début d'année scolaire 2020.

M. OTTAVIOLI intervient et fait remarquer que toutes les problématiques étaient gérées soit par Franck SUCILLON ou par Marie-Françoise HAASER sous leur mandat.

L'évolution vers un centre de loisirs a été abordée. C'est un projet en cours de réflexion et l'équipe municipale a déjà commencé les démarches pour mettre en place ce projet avec une offre pérenne et idéale pour les Varais, éventuellement par le biais d'une délégation de service.

Monsieur le maire précise également qu'il y a eu 1 000€ d'investissement cette année afin d'avoir un service qualitatif. Il fait également part que M. CHAIN Quentin peut mettre en place une activité ludique liée à la musique à la garderie.

M. OTTAVIOLI demande si Mme ABRAM-PASSOT a pu faire le coût de rentabilité de la garderie.

M. MANCINI répond qu'elle a dû travailler sur ce point, et donne le coût de revient d'un enfant scolarisé sur l'année, soit la somme d'environ 450€. M. MANCINI précise que le repas doit être vendu à 7€ pour que le seuil de rentabilité d'un repas soit neutre. En ce qui concerne la garderie, le seuil de rentabilité comprend des variables à prendre en compte, notamment sur la variance des salaires.

M. PISTRE fait remonter les remarques des parents quant à l'affichage des menus de l'année scolaire 2020-2021 inexistantes ou tardives.

M. OTTAVIOLI précise qu'effectivement les menus étaient sur Intramuros et demande à l'équipe municipale si c'est une volonté de ne plus se servir du tout d'Intramuros.

M. MANCINI répond que c'est faux, et que tous les événements liés à la commune sont bien inscrits.

Mme DESBOS précise que la toute dernière activité est bien affichée.

M. OTTAVIOLI regarde dans son portable et constate qu'il y a bien 3 événements mentionnés.

M. RUEZ ajoute que les événements passés ne sont pas affichés, qu'il y a eu 15 post en 3 mois et qu'à contrario, il a recensé seulement 15 post sous l'ancien mandat.

M. OTTAVIOLI répond qu'il n'a jamais rien vu et qu'il ne comprend pas pourquoi les menus cantine ne sont plus diffusés sur intramuros.

M. PISTRE répond que pour une solution de facilité, les menus sont mentionnés uniquement sur le logiciel « gestion-cantine » et que les parents en prennent connaissance dès lors qu'ils inscrivent leur enfant.

M. OTTAVIOLI revient sur Intramuros pour informer que le dernier compte rendu du conseil municipal ne figure pas.

M. RUEZ lui répond qu'effectivement, il a peut-être oublié de l'afficher, mais qu'il reste disponible sur le tableau d'affichage de la mairie ainsi que sur le site web et fait remarquer que cette conversation n'a rien à voir avec la réunion scolaire.

M. PISTRE reprend et précise que lors de cette réunion M. MANCINI a évoqué les différents travaux effectués dans les écoles. Le jeu de l'école maternelle a été posé et scellé par une entreprise lyonnaise avec gardiennage. Un test de chute « HIC » a été réalisé, en plus d'un test de montage avec une seconde intervention pour refaire la hauteur de chute à moins de 20 cm du sol. Le jeu a coûté 10 780€ comprenant la pose.

M. CONSTANTIN fait remarquer que le budget a augmenté par rapport à ce qui avait été prévu.

M. POTIN énonce un tarif de 6 946€ TTC avec l'entreprise Tabouret mais celle-ci n'avait pas eu les éléments techniques par l'ancien mandat. Le devis avait donc été revu pour 10 199€ comprenant uniquement la dalle sans la pose. M. POTIN rappelle que la pose devait être réalisée par les employés communaux non qualifiés pour ce genre de travaux, ce qui obligeait la commune à faire passer une entreprise spécialisée pour effectuer un contrôle.

M. CONSTANTIN et M. OTTAVIOLI soulèvent une question sur la légalisation de faire une publicité gratuite grâce au lien émis sur la page Facebook de la Mairie.

M. MANCINI ne comprend pas le problème et rappelle que cette entreprise a travaillé pour la commune.

M. RUEZ demande s'il faut faire voter en conseil chaque lien vers une entreprise, que ces remarques sont des critiques inutiles de la part de l'opposition.

M. MINASSIAN insiste sur le fait qu'il n'y a aucun souci sur une publicité éventuelle surtout que c'est une source d'information aux diverses autres communes afin de les aider quelquefois dans la même tâche.

M. MANCINI explique que ce lien est positif pour l'information aux Varaxois, que cela peut rassurer les parents que ce jeu soit installé par une entreprise compétente. Il explique également que les dalles qui avaient été commandées par l'ancienne municipalité n'ont pas pu être utilisées à cause de la surépaisseur et que cela pose un souci de découpe à cause des pieds, elles serviront peut-être pour d'autres activités.

M. OTTAVIOLI énonce qu'il n'y a aucun souci de pose sans découpe.

M. POTIN énonce le remplacement de la fontaine cylindrique à l'identique avec 6 robinets automatiques et un porte savon qui sera installé dans la semaine suivante pour une somme d'environ 6 000€.

M. POTIN énonce que le devis des stores de 1 450€ a été signé mais que les artisans n'ont pas pu intervenir en cette période estivale.

M. POTIN rapporte le fait d'avoir déplacé et rénové la classe de GS/CP de Mme DAUCE avec un nouvel éclairage LED sur un tableau que la mairie possédait déjà, ainsi que l'obturation des prises électrique dans les goulottes mais aussi l'installation en sécurité de nouvelles prises électriques. La peinture a également été refaite ainsi que la cloison pour le tableau électrique et la baie de brassage. Dans cette classe, l'installation du logiciel pour l'utilisation du TBI a aussi été réalisée.

M. MINASSIAN énonce le budget actuel sur les écoles à 21500€ pour le moment.

4. Désignation membre du CCAS

M. MANCINI demande s'il y a des volontaires pour remplacer un membre du conseil suite à sa démission.

M. MINASSIAN se propose et personne n'y voit d'objection.

Les membres du CCAS sont donc :

- Conseillers municipaux :
 - Evelyne
 - Dorothee ANTON
 - Blandine DESBOS
 - Guy MINASSIAN
- Membres extérieurs :
 - Jacqueline GRAS
 - Georgette REVEL
 - Roland BERNIGAUD
 - Dominique DUVERNET

5. Extension électricité rural EARL BEJOINT

Monsieur le Maire rappelle l'extension prévue concernant l'EARL de M. BEJOINT.

Ce travail lancé en 2018 par l'ancienne équipe municipale concerne la pose d'un bloc électrique au lieu-dit « chemin des Bouillères ». Les travaux réalisés par le SIEA sont de l'ordre de 74 100€ TTC.

M. MANCINI rappelle que le conseil départemental subventionne à hauteur de 15 000€, le SIEA pour 43 225€ donc un reste à la charge de la commune de 10 000€.

Les relevés ont été faits sur place ainsi que la définition de l'emplacement. Il reste à valider le plan de financement pour finaliser ce projet.

M. MANCINI informe que ces travaux ont été prévus au BP en 2018 pour 20 000€, et en reste à réaliser au BP 2020 pour 15 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le budget prévisionnel pour l'extension.

6. Signature convention SPA

Monsieur le Maire stipule que depuis 2018, suite à la fermeture de Dompierre, il a été proposé de travailler avec la SPA de Casteljaloux (groupe SACPA) avec un refuge situé à Marennes (69). Les tarifs proposés sont de 0,90€ HT par habitant soit environ 1400€ annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la convention SPA.

7. Information mise en place régie de recettes pour locations de salles

Mme BESSARD, secrétaire de mairie intervient pour expliquer le fonctionnement d'une régie de recettes qui permet aux régisseurs nommés par le maire de pouvoir encaisser les locations des salles (salle polyvalente, salle multifonctions, et annexe, et toutes autres locations diverses, tables, bancs, etc...). Elle informe que sur la commune de Saint Paul de Varax, aucune régie n'a été mise en place.

Monsieur le Maire grâce à sa délégation, peut créer une régie de recettes, et nommer deux régisseurs (un titulaire et un suppléant) qui devraient, eux-mêmes à titre personnel, se couvrir auprès d'un organisme de cautionnement en cas de perte ou vol d'argent. Ce cautionnement qui s'évalue à environ 300€ (montant défini par le montant des encaissements annuels) devrait être payé personnellement par chaque régisseur, sans aucun remboursement possible de la part de la mairie. Elle précise également que tous régisseurs peuvent prétendre à une indemnité de responsabilité.

Elle explique que la mise en place d'une régie entraînerait un contrôle annuel obligatoire effectué par la trésorerie de Chatillon. Compte tenu de la lourdeur administrative pour constituer une régie et pour nommer deux régisseurs, elle explique qu'en accord avec M. VERICEL, conseiller aux décideurs locaux, il conviendrait d'établir avant toutes locations un titre de recette envoyé à l'intéressé, afin de ne pas encaisser directement les loyers et de ne pas manipuler de chèques ni d'espèces, fortement déconseillé par la réglementation en vigueur.

Après s'être assuré que la location soit bien payée, le locataire peut prendre possession de la salle.

Les conditions de réservation dans chaque convention de salle devront être précisées impérativement.

Après avoir écouté l'exposé de Mme BESSARD, le conseil municipal émet un avis favorable.

8. Délibération adhésion à la plateforme CERIG

Mme BESSARD, secrétaire de mairie explique que l'adhésion à une plate-forme de dématérialisation avec signature électronique via le logiciel de comptabilité CERIG serait marqué d'un confort sur l'évaluation du temps d'utilisation, permettant ainsi de ne plus travailler sur trois logiciels différents.

Le coût de l'installation est d'environ 700€.

Elle précise qu'il faudrait prévoir un avenant à la présente convention qui lie la Commune à la Préfecture pour l'utilisation de la plateforme ADDULACT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle convention.

9. Informations du Maire

M. MANCINI intervient sur les encaissements des locations de tables et bancs qui génèrent des chèques de faibles montants, et dont les réservations se font en mairie. Afin de ne pas manipuler d'argent, il conviendrait qu'une association de la commune puisse gérer ces locations, tout en bénéficiant des encaissements. Le comité des fêtes serait peut-être le mieux approprié pour ce genre de service étant donné qu'il loue déjà quelques tables et bancs.

Mme DESBOS intervient en demandant de réunir toutes les associations de la commune pour ne pas faire de préférence et évoque l'idée au cas où la gestion des locations serait prise par le comité des fêtes d'un comité des fêtes fédérateur envers les autres associations.

M. MANCINI annonce que le conseil est convié à un vernissage le 04/09/2021 à 17h au musée. Il annonce également une réunion portée par Monsieur FROGET le 17/09/2021 à 18h30 sur l'histoire de l'église.

M. MANCINI informe le conseil, que les horaires de la mairie vont changer afin de réserver plus de temps aux deux secrétaires pour le travail en interne (mettre en place des jours de présence, limiter le passage en mairie des administrés, fixer des rendez-vous). Il informe que Véronique viendra travailler toute la journée du mercredi au lieu du mardi. Il explique également qu'un répondeur et un message d'attente seront mis en place pour informer des jours d'ouverture.

M. CONSTANTIN demande de prévoir de fixer au préalable les dates des conseils, si possible.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 4 octobre à 20H.

10. Questions diverses

M. RUEZ

M. RUEZ fait le point sur le nouveau contrat des imprimantes. Toutes les imprimantes sont paramétrées à la Mairie, aux écoles et à la garderie sur les ordinateurs actuels en mode copie et scanner. Ces imprimantes appartiendront désormais à la commune à la fin des 72 mois de location. L'option pliage-agrafage est fonctionnelle. L'ancienne imprimante de l'école élémentaire sera récupérée le mardi 7 Septembre, elle possédait plus de 500 000 pages pour 12 ans.

M. RUEZ fait le point sur l'infrastructure et la maintenance informatique. La mairie utilise actuellement et depuis longtemps une solution serveur-client via MBI, un prestataire informatique. Depuis le début du mandat, cette société envoie les factures mais ne s'occupe pas de la maintenance qui devrait être faite à la mairie et aux écoles et n'envoie pas non plus le contrat qui lie la mairie à eux. Cette solution serveur est renouvelée pour un tarif excessif tous les 5 ans. M. RUEZ précise qu'au moindre problème lié à un incendie ou à un vol, ces données ne sont pas répliquées ailleurs qu'à la Mairie, que pour une question de sécurité, il est intolérable d'avoir une telle solution au sein d'une collectivité ou d'une entreprise. Un devis est en cours auprès d'un autre prestataire afin de mettre en place une solution pérenne pour une sécurité optimale. Il prévient que ce changement doit prendre en compte plusieurs éléments comme les licences actuelles.

M. RUEZ fait le point sur les écoles. Il rappelle que la base numérique suffisante pour le bon fonctionnement et le bon enseignement numérique pour les enfants est de disposer d'un vidéoprojecteur type VPI/TBI/écrans interactif. Le plan de relance numérique lancé en 2020 permettant d'avoir 70% de subvention jusqu'à 3 500€ par classe de cycle 2 et 3 soit 10 200€ pour un projet à 14 000€ permettrait d'équiper 3 classes sur les 4. En effet, un premier devis a été effectué pour 4 VPI interactifs et la somme s'élève à environ 18 000€ HT. M. RUEZ a informé le corps enseignant de ne plus se connecter à Internet avec les anciens PC tournant sur Windows XP pour une question de sécurité des données. Quant aux 3 PC portables « Terra », ils ont été mis à jour en attendant le renouvellement.

M. RUEZ dit qu'un tableau récapitulatif des sommes à déboursier au niveau informatique sera mis dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il cite le fait qu'il faut ouvrir une ligne budgétaire annuellement afin de prévoir un renouvellement constant du parc informatique au lieu de se retrouver dans cette situation où quasiment tout le parc est à renouveler en une seule année. Il rappelle que le parc dispose actuellement d'un serveur, 2 NAS, 7 PC fixe, 14 PC portables et divers accessoires.

M. RUEZ demande donc l'accord pour ouvrir une ligne budgétaire dès les vacances de la Toussaint afin de renouveler à minima les PC portables des écoles et celui du Maire qui a été cassé.

M. OTTAVIOLI énonce que les enseignantes lui auraient dit qu'elles ne se servaient pas des PC.

M. RUEZ lui répond que forcément, les PC sont obsolètes et inutilisables sauf 3 d'entre eux en sachant qu'un PC est déjà branché au vidéoprojecteur.

M. OTTAVIOLI demande quels sont les objectifs des enseignantes.

M. RUEZ lui répond que la directrice lui a déjà fait part d'une initiation aux concepts fondamentaux d'algorithmes informatique grâce à un développement sous Scratch.

M. OTTAVIOLI fait remarquer que ces achats informatiques vont coûter chers à la mairie s'il faut à la fois renouveler les PC de la mairie et des écoles.

M. RUEZ lui répond de relativiser car c'est un outil de travail nécessaire au bon fonctionnement de la Mairie et de l'enseignement scolaire. Il rappelle que pour la Mairie, ce sera une solution pérenne qui engendrera une économie réelle à moyen terme et que si les données sont volées, il sera impossible de les retrouver. Il rappelle également qu'il n'y peut rien si le parc n'a pas été mis à jour à temps et que l'achat de PC portable pour les écoles ne se portera pas sur du haut de gamme neuf comme il a déjà été fait mais par l'achat de PC reconditionné moyen de gamme pour contrer cette urgence sans dépenser des milliers d'euros.

M. RUEZ précise également que les 2 PC de direction des 2 écoles tournent sur Windows 7 dont le support s'est terminé le 14/01/2020. Qu'ils auraient déjà dû être renouvelés l'année dernière suite à l'arrêt des mises à jour Windows encore pour une question de sécurité.

Mme DESBOS

Mme DESBOS informe le conseil municipal que la commune de Saint Paul de Varax et le théâtre de Bourg-en-Bresse s'associent pour proposer une soirée spectacle dans la salle multifonctions le mardi 7 Septembre 2021.

M. le maire précise que la mairie participe à hauteur de 800€ et que les repas des artistes ont été commandés auprès du restaurant le Duverger.

L'équipe municipale remercie le comité des fêtes qui tiendra une buvette à cette occasion.

Mme DESBOS dit que 11 associations se sont inscrites pour participer au forum des associations du 11 Septembre 2021 avec des stands festifs, karaoké, démonstration de danses, diverses animations et que toutes les manifestations sont offertes par les associations.

Mme DESBOS précise qu'un château gonflable, géré par une entreprise privée sera la seule activité payante, et que pour l'utilisation du site l'entreprise versera dans le "pot commun des associations" la somme de 40€. D'autres animations, tels qu'un lâcher de 30 ballons, la découverte de sports innovants sont également prévues.

M. CONSTANTIN demande s'il ne faut pas prévoir d'autorisation spéciale pour ce lâcher de ballons.

M. MANCINI répond que la décision relève de la mairie par arrêté, puis que celui-ci est envoyé en préfecture pour légalisation.

Mme DESBOS précise que le bénéfice de cette journée sera partagé entre les associations présentes.

La séance est levée à 23h17.